



Déclaration liminaire Syndicat des Enseignants-Unsa du Finistère

CAPD du 12 mars 2024

Mesdames, messieurs les membres de la CAPD du Finistère,

Pour le SE-Unsa, l'évaluation doit en premier lieu permettre de valoriser le travail et l'investissement des personnels sur l'ensemble de leur(s) carrière(s).

L'évaluation de la valeur professionnelle doit répondre à l'attente de la profession en matière de reconnaissance et de développement professionnel.

L'évaluation doit aussi concourir à l'amélioration des pratiques individuelles et collectives, notamment par des actions de formation concrètes adaptées aux besoins des individus.

Il faut poursuivre l'évolution apportée à l'évaluation des personnels. Cela passe notamment par une répartition plus équilibrée des rendez-vous de carrière, une réflexion sur leur nombre, la prise en compte des fonctions spécifiques exercées par les enseignants, et une clarification des attendus propres à chacun des rendez-vous, notamment pour le changement de grade. Elle doit reposer sur une mise en place d'un dialogue constructif avec les différents évaluateurs afin d'explicitier les avis et accompagner les personnels dans leurs pratiques.

Enfin, les appréciations finales doivent refléter la valeur professionnelle des enseignants : elles ne doivent plus être contingentées ni être immuables. Par ailleurs, les avis portés sur la valeur professionnelle doivent être consultables par chaque agent de façon permanente.

Pour le SE-Unsa, l'avis du 3^e rendez-vous de carrière ne doit pas être figé et doit pouvoir être réévalué à la demande de l'agent hors voie de recours.

Concernant la classe exceptionnelle, le SE-Unsa revendique l'accès à la classe exceptionnelle pour tous afin que tous les collègues puissent dérouler une carrière sur trois grades. Cependant, la suppression des viviers laisse place à une évaluation faite par l'IEN pour le 1^{er} degré, et le chef d'établissement et l'IA-IPR pour le 2nd degré. L'évaluation porte sur l'implication en faveur de la réussite des élèves, l'engagement dans la vie de l'école ou de l'établissement, la richesse et la diversité du parcours professionnel.

Le SE-Unsa demande que l'accès à ce grade se fasse sur la base d'un barème avec des critères clairs et objectivés. Les critères d'accès à la classe exceptionnelle tels que présentés dans le projet de note de cadrage restent flous et n'empêcheront pas l'arbitraire. Nous avons de nouveau alerté le Ministère sur la situation des collègues qui s'étaient engagés dans des missions et fonctions du vivier 1. Le changement brutal de règles, sans réelles mesures transitoires a créé un sentiment d'injustice chez les collègues. Ces collègues se trouvent lésés et risquent de se désengager.

Le SE-Unsa reste opposé à ces nouvelles modalités tant sur le fond que sur la forme.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour le SE-Unsa,

Anne SEVEN.